PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

Réunion du Conseil d'administration
22-23 mai 2015
Seoul, Republique de Corée

DECISIONS FINALES

BOD/2015/05-04 —Rapport de la réunion du Conseil d'administration 15-16 décembre 2014: Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil du 15-16 décembre 2014 (BOD/2015/05 DOC 03).

BOD/2015/05-05— Approbation des allocations maximales par pays : Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'impact négatif d'un raffermissement du dollar sur les prévisions de ressources disponibles et reconnaît que les options envisageables pour gérer l'exposition du Partenariat mondial aux fluctuations préjudiciables des taux de change ont été étudiées et sont actuellement limitées.

2. Décide ce qui suit afin de réduire l'impact des fluctuations des taux de change sur la prévisibilité des allocations de financements :
 a. le montant des allocations minimales, calculé en dollars en vertu de la formule d'allocation du modèle de financement, sera établi également en monnaie nationale à la date de la reconstitution des ressources (26 juin 2014) ;
 b. si, à la date du rapport du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement ('GERF') au Conseil d'administration recommandant l'annonce d'une allocation maximale par pays à un pays admissible, le taux de change du dollar est différent du taux en vigueur à la date de la reconstitution des ressources, l'allocation en dollars recommandée sera ajustée afin de maintenir le même montant équivalent en monnaie nationale tel que calculé à la date de la reconstitution des ressources ;
 c. le GERF pourrait recommander de faire exception à la méthode décrite au paragraphe b. ci-dessus en fonction de la situation du pays, en justifiant le bien-fondé de cette exception dans son rapport ;
 d. à titre exceptionnel, les allocations maximales par pays mentionnées dans l'Annexe 4 du document BOD/2015/05 DOC 06 préalablement annoncées par le Conseil d'administration en décembre 2014 seront réévaluées conformément aux dispositions des paragraphes a. et b., étant entendu que la date de réévaluation du taux de change du dollar à des fins de comparaison avec le taux en vigueur à la date de la reconstitution des ressources sera la date de l'approbation par le Conseil.

3. Demande à tous les partenaires de poursuivre leurs efforts pour réduire le déficit prévu des ressources disponibles et l'impact de la volatilité des changes, notamment en continuant d'étudier les mesures suivantes :
 a. la Banque mondiale, en sa qualité d'Administrateur et d'Hébergeur du Secrétariat du GPE, travaillera avec ce dernier et les bailleurs de fonds afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie de couverture pour atténuer le risque lié aux fluctuations des taux de change et présentera au GERF, lors de sa prochaine réunion, un rapport sur les progrès accomplis ;
 b. en consultation avec l'Administrateur, les Entités de supervision/de gestion et les bailleurs de fonds concernés, le Secrétariat élaborera une proposition pour discussion lors de la prochaine réunion du GERF décrivant les conséquences de la facilitation de financements

libellés en euros en plus des financements existants libellés en dollars comme solution potentielle pour limiter l'important décalage actuel entre le niveau élevé des contributions non libellées en dollars par rapport à la valeur des passifs libellés en dollars ;

c. le Secrétariat étudiera avec les Entités de supervision/de gestion l'ampleur des gains d'efficacité à réaliser tant dans le portefeuille existant que lors de l'examen des nouvelles requêtes de financement.

4. Approuve la liste des allocations maximales par pays (AMP) pour le second cycle de financement de 2016, telle que présentée dans l'Annexe 3 du document BOD/2015/05/DOC 06. Les allocations destinées à ces pays demeureront valides jusqu'au dernier cycle de requêtes de 2018, sauf modification par le Conseil, et seront assujetties aux critères du modèle de financement pour la période 2015-2018.

5. Demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2015 et de soumettre au Conseil, pour décision, des recommandations sur le niveau des ressources disponibles en vue de l'approbation des allocations maximales par pays pour le premier et le deuxième cycle de financement de 2017, sur des révisions à la hausse qui pourraient être opérées sur les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.

BOD/2015/05-06— Rationalisation du Processus de Prise de Décision en Matière de Financements: Le Conseil d'administration :

1. Délègue au Comité des financements et performances au niveau des pays (« CGPC ») le pouvoir d'approuver des modifications substantielles des financements, telles que définies dans la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation ;
2. Délègue au CGPC le pouvoir d'approuver des financements accélérés pour les activités d'urgence et de reconstruction initiale (conformément au cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale) ;
3. Demande au CGPC de rendre compte au Conseil, à chacune de ses réunions, de toutes les décisions prises par le CGPC dans le cadre de la délégation de pouvoir ;
4. Demande au GERF, en consultation avec le CGPC, d'examiner la mise en œuvre de cette délégation de pouvoir et de rendre compte au Conseil lors de son prochain examen de gouvernance.

BOD/2015/05 – 07- : Budget de l'administrateur : Le Conseil d'administration approuve les dépenses d'administration estimées à 480 000 dollars pour les services d'administration devant être fournis entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016.

BOD/2015/05-08 — Projet de révision du financement pour la mise en œuvre du Programme sectoriel de l'éducation de la Zambie : Le Conseil d'administration approuve un report sans frais supplémentaires de la date d'achèvement du financement octroyé à la Zambie, de novembre 2016 à mars 2018, conformément à la demande formulée dans la Notification de révision du programme.

BOD/2015/05-09 – En référence aux décisions BOD/2013/02-02 et BOD/2013/07-01 – Approbation du financement des notes de synthèses des AMR : Le Conseil d'administration décide d'appliquer à la signature des accords de financement des AMR les dispositions relatives aux délais de la Politique en matière de calendrier et de révision des programmes, ce qui a pour effet

l'annulation des financements AMR pour lesquels aucun accord de financement n'a été signé à ce jour.

BOD/2015/05-10 – faisant référence au document BOD/2012/05-01 -- Politique relative aux calendriers de signature et aux procédures de révision : Le Conseil d'administration approuve la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, dont le texte figure à l'Annexe 1 du document BOD/2015/05 DOC 11. La version révisée annule et remplace la Politique relative aux calendriers de signature et aux procédures de révision approuvée par le Conseil d'administration dans la décision BOD/2012/05-01.

BOD/2015/05-11— Programme de travail et budget du Secrétariat (juillet 2015 - juin 2016) : Le Conseil d'administration :

1. approuve le budget de base annualisé du Secrétariat à hauteur d'un montant de USD 20 139 300 pour la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 ; et
2. approuve des allocations supplémentaires de :

 a. USD 266 010 pour les tâches restant à effectuer au titre de la préparation du Plan stratégique ;

 b. USD 350 000 pour les réunions des groupes de PDP au cours des 6 prochains mois ;

 c. USD 50 000 pour les frais d'emménagement dans les nouveaux bureaux ; et

 d. USD 100 000 pour couvrir une hausse éventuelle des coûts indirects liés aux prestations de la Banque mondiale.

BOD/2015/05-12— Rôle de la présidente dans le domaine du plaidoyer : Le Conseil d'administration :

1. souligne les multiples occasions qui se présentent actuellement de donner forme au programme mondial sur l'éducation, notamment celles offertes par le Forum mondial sur l'éducation à Incheon, le Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement, la Conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, la finalisation des objectifs de développement durable à New York et le Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul ;
2. reconnaît les efforts considérables en cours pour renforcer la plateforme opérationnelle du GPE et en définir des objectifs mesurables ; et
3. demande à la présidente du Conseil de déployer activement une action de plaidoyer au nom du Partenariat mondial pour l'éducation, d'entamer des conversations sur le futur programme d'action mondial en faveur de l'éducation et de soutenir l'architecture de coordination, notamment de nouveaux mécanismes potentiels pour le financement de l'éducation dans les États fragiles, les situations d'urgence et de crises prolongées.

BOD/2015/05-13–Consolidation de la plateforme opérationnelle du GPE au niveau des pays (« Axe d'intervention 1 ») : Le Conseil d'administration convient des priorités suivantes, dans l'ordre ci-dessous, pour l'élaboration de l'axe d'intervention 1 du Plan stratégique 2016-2020 :

1. en insistant sur la nécessité d'améliorer les mécanismes employés pour administrer et gérer les financements du GPE à l'échelle des pays, le Conseil demande au Secrétariat de collaborer avec un groupe de référence représentatif du Conseil constitué au maximum de cinq membres ou membres suppléants du Conseil pour :

a. préparer une analyse des fonctions, rôles et responsabilités nécessaires pour la préparation, la gestion et l'administration des financements du GPE ;

b. étudier de quelle manière ces fonctions, rôles et responsabilités doivent être assumés plus efficacement dans le contexte du modèle actuel mis en œuvre sous la direction des gouvernements des pays en développement partenaires. Cette analyse devra avoir pour cibles le rôle central joué par le Secrétariat et les rôles assumés par les Entités de supervision/gestion, les Groupes locaux des partenaires de l'éducation et les Agences de coordination ;

c. passer en revue les conditions nécessaires à l'exercice des fonctions clés d'ordre juridique, fiduciaire, et liées à l'assurance de la qualité, au suivi et aux rapports, aux mesures de sauvegarde, au règlement des conflits et à la gestion des risques, telles qu'assignées aux financements ;

d. identifier toutes les lacunes, de même que tous les aménagements nécessaires au titre des fonctions susmentionnées, notamment les normes minimales et autres critères nécessaires, ainsi que les procédures de notification susceptibles d'assurer la cohérence ;

e. soumettre un plan et un calendrier de mise en œuvre des améliorations d'ici la réunion du Conseil prévue les 15 et 16 octobre 2015 ;

f. entreprendre, d'ici le deuxième trimestre 2016, un examen initial des contraintes/possibilités actuelles de fonctionner sans Entités de supervision/gestion, notamment le besoin potentiel de conférer au Partenariat mondial une personnalité morale ;

2. conscient de l'importance d'un cadre de résultats pour le Plan stratégique et du rôle essentiel des activités de suivi et évaluation, le Conseil convient de ce qui suit :

a. un projet de cadre de résultats sera communiqué au Conseil pour examen à sa réunion des 15 et 16 octobre 2015 ;

b. le cadre de résultats sera parachevé à la réunion du Conseil prévue du 8 au 10 décembre 2015 ;

c. une stratégie de suivi et évaluation de l'organisation sera étudiée à une date qui sera déterminée après la réunion du Conseil du 8 au 10 décembre 2015 ;

3. conscient des besoins différenciés des pays en développement partenaires et de la nécessité d'autres investissements stratégiques, notamment en échange de connaissances, renforcement des capacités et production de données, le Conseil demande au Secrétariat de préparer, pour examen à la réunion du Conseil du 8 au 10 décembre 2015, un document de synthèse présentant les questions relatives au financement stratégique, auxquelles se trouve confronté le Partenariat mondial ; la présentation de ces questions sera suivie d'une analyse des implications, des risques et des possibilités liées à l'adoption d'approches différentes par rapport à l'acceptation de financements pour ces priorités stratégiques ; et

4. reconnaissant que le Partenariat mondial doit jouer un rôle plus décisif dans le renforcement des capacités, la coordination et la diffusion des savoirs et pratiques optimales auprès de tous ses membres, le Conseil :

a. note que des améliorations immédiates proposées en vue du renforcement des capacités, du partage des connaissances et des pratiques optimales seront incorporées dans le projet de plan de mise en œuvre qui sera communiqué au Conseil pour examen à sa réunion du 8 au 10 décembre ;

b. prend également note qu'une stratégie plus globale pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités sera soumise à l'examen du Conseil, à une date convenue après sa réunion du 8 au 10 décembre.

BOD/2015/05-14—Note de synthèse du Plan stratégique pour la période 2016-2020 et Plan de consultation (« Axe d'intervention 2 »): Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de collaborer avec un groupe de référence représentatif du Conseil comptant au maximum cinq membres ou membres suppléants au cours de la première moitié du mois de juin pour affiner et parachever la note de synthèse du Plan stratégique en s'inspirant des délibérations de la réunion du Conseil des 22 et 23 mai 2015. La note de synthèse servira d'instrument principal de consultation pour la planification stratégique durant la période du 25 juin 2015 au mois de septembre 2015. Elle constituera une pièce maîtresse du projet de Plan stratégique qui sera soumis à l'examen approfondi du Conseil à sa réunion en présentiel des 14 et 15 octobre à Washington.

BOD/2015/05-15 - Approbation des allocations de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation : Le Conseil d'administration :

1. approuve les allocations de financements du Fonds fiduciaire du Partenariat mondial pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, telles que décrites dans les requêtes soumises lors du premier cycle de 2015 et résumées dans le document BOD/2015/05-15 1 (c), sous réserve :

a. de la disponibilité des fonds ; et
b. de la décision du Conseil (BOD/2012/11-04) d'engager les ressources du Fonds fiduciaire pour financer la mise en œuvre de programmes sous forme de versements annuels.
c. les recommandations suivantes formulées par le CGPC concernant les financements (en dollars des États-Unis d'Amérique) :

Tableau 1. Synthèse de la requête et allocations recommandées par le CGPC en application du précédent modèle de financement du GPE (en USD)[1]

	Pays	**Bangladesh**
a.	Allocation demandée	100 000 000
b.	**Allocation recommandée par le CGPC**	**100 000 000**
c.	Entité de supervision	Banque mondiale
d.	Allocation de supervision	600 000
e.	Commission de gestion (% - montant)	1,75 % - 1 750 000
f.	Période	3 ans
g.	Source de financement	Fonds du GPE

Tableau 2. Synthèse des requêtes et allocations recommandées par le CGPC en vertu du modèle de financement du GPE applicable à la période 2015-2018 (nouveau modèle de financement) en USD[2]

	Pays	**Mozambique**	**Népal**	**Rwanda**	**Total**
a.	Allocation demandée (100%)	57 900 000	59 300 000 (11,500,000 du Fonds GPE 2 (EC) et	25 200 000	142 400 000

			47,800,000 du Fonds GPE)		
b.	Part fixe (70 % de a.)	40 530 000	41 510 000	17 640 000	99 680 000
c.	Part variable (30 % de a.)	17 370 000	17 790 000	7 560 000	42 720 000
d.	**Allocation recommandée par le CGPC**	**57 900 000** (fixe + variable)	**59 300 000** (fixe + variable)	**17 640 000** (part fixe seulement)	**134 840 000**
b.	Entité de supervision	Banque mondiale	Banque mondiale	DFID	
g.	Allocation de supervision	600 000	600 000	471 000	1 671 000
h.	Commission de gestion (% - montant)	1,75 % - 1 013 250	1,75 % - 836,500	s.o.	1 849 750
i.	Période	3 ans	3 ans	3 ans	
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-post	Ex-post	Ex-post	
k.	Source de financement	Fonds du GPE	Fonds du GPE/ Fonds du GPE 2	Fonds du GPE	

2. en ce qui concerne les indicateurs d'amélioration de l'équité, de l'efficience et des acquis scolaires et les moyens de vérification des progrès accomplis pour accéder à la Part Variable des allocations, tels qu'ils sont décrits dans les requêtes et récapitulés dans le Tableau 3 du document BOD/2015/05 DOC 08 Rév. 1:

 a. approuve les indicateurs et les moyens de vérification retenus dans tous ces domaines par le Mozambique et le Népal ;
 b. approuve les indicateurs et les moyens de vérification retenus par le Rwanda dans les domaines de l'efficience et des acquis scolaires, mais demande au Rwanda de modifier l'indicateur d'équité conformément à la recommandation du CGPC énoncée dans le Tableau 4 du document BOD/2015/05 DOC 08 Rév.1, qui autorise le Comité des financements et performances au niveau des pays à approuver l'indicateur révisé et une allocation à hauteur de 7 560 000 dollars au titre de la Part Variable ;

3. demande au Secrétariat :
 c. d'inclure dans sa notification de l'approbation des allocations et, le cas échéant, du calendrier prévu pour la signature de l'Accord de financement à chacun des gouvernements, des GLPE (par l'intermédiaire des Agences de coordination) et des Entités de supervision et concernés, les conditions, demandes de compte rendu et observations sur le programme recommandées par le CGPC et ajustées par le Conseil, et définies dans le Tableau 4 du document BOD/2015/05 DOC 08 Rev. 1 ; et
 d. d'indiquer l'avancement des points soulevés aux rubriques « Conditions » et « Compte rendu » dans l'Examen du portefeuille.

BOD/2015/05-16—<u>Fonds de la société civile pour l'éducation 2016–2018</u> :
Le Conseil d'administration :

4. reconnaît avoir demandé à la Campagne mondiale pour l'éducation d'élaborer une nouvelle proposition en faveur du Fonds de la société civile pour l'éducation, assortie d'une allocation

indicative d'un montant maximum de 30 millions de dollars pour la période 2016-2018 (BOD/2014/12-13) ;

5. prend note des conclusions du Comité des financements et performances au niveau des pays (« CGPC ») concernant la proposition de la CME examinée par le Comité à sa réunion du 14 au 16 avril 2015, telle que décrite dans l'Annexe 1 au document BOD/2015/05 DOC 14, et demande à la Campagne mondiale pour l'éducation de soumettre une nouvelle proposition modifiée en conséquence ;

6. reconnaît la nécessité d'une décision rapide pour éviter le risque d'interruption du financement du programme et délègue au CGPC le pouvoir d'examiner et d'approuver la proposition révisée, de préférence avant sa réunion du 27 au 29 octobre 2015 et au plus tard à cette date ;

7. prend note des conclusions de l'Examen de la qualité demandé par le Conseil (BOD/2014/12-13) figurant dans l'Annexe 2 du document CGPC/2015/04-DOC 09, en particulier du constat dressé par un cabinet indépendant selon lequel la CME a les capacités requises pour assurer les fonctions d'Entité de gestion du FSCE 2016-2018.